



Saint-Denis, le 15 juin 2009

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat général

DRH/2008-2009/n°164

Affaire suivie par
Martine BERNARD
Téléphone
02 62 48 14 01 ou 02
Fax
02 62 48 10 60
Courriel
ce.drh@ac-reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

OBJET : Appel à candidature pour la formation 2 CA-SH
Personnels du second degré
Session 2009/2010

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, tout professeur des lycées et des collèges est concerné par la scolarisation des élèves handicapés.

Afin de permettre aux enseignants de développer des compétences particulières dans ce domaine, deux formations préparant aux 2CA-SH option D et option F seront mises en place dans l'académie à la prochaine rentrée.

Ces formations sont proposées aux enseignants de toutes les disciplines. Elles permettent de faire bénéficier les établissements de ressources spécifiques pour mettre en œuvre des parcours scolaires adaptés aux besoins des élèves.

La présente note a pour objet de présenter les formations et de préciser les modalités de recueil des candidatures aux préparations au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH).

En conséquence, je vous demande de diffuser cette information aux enseignants de vos établissements. Il vous appartiendra également de mettre en place tous les moyens à votre disposition pour permettre aux volontaires d'y participer et d'être remplacés durant les temps de regroupement à l'IUFM.

Cette formation professionnelle spécialisée qui débouche sur une certification du 2CA-SH, est organisée, pour la troisième année, à l'intention des professeurs du 2nd degré titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public, exerçant ou susceptibles d'exercer au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins particuliers.

La formation d'un volume de 150 heures, comprend trois unités de formation organisées en modules et par option, dans le cadre d'une session de trois semaines puis de trois sessions d'une semaine dans l'année pour chacune des options D et F. Il pourrait être envisagé d'organiser des regroupements «filés» une fois par semaine à l'IUFM.

Dans l'académie de la Réunion, la formation mise en œuvre en 2009/2010 est organisée prioritairement :

- d'une part à l'intention des enseignants de toutes disciplines exerçant auprès d'élèves handicapés, scolarisés au sein de leur établissement dans le cadre d'une Unité Pédagogique d'Intégration 1 (UPI-I) ou d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) (Option D) ;
- d'autre part, à l'intention de professeurs de lycées professionnels et des enseignants de technologie, d'anglais, d'EPS, de musique et d'arts visuels, assurant un enseignement ou une aide pédagogique auprès des élèves des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptés (SEGPA), (Option F)

Les autres formations préparant aux options A, B et C ont lieu à l'Institut national supérieur de formation et de recherche des jeunes handicapés et enseignements adaptés (INS HEA) de Suresnes et à l'IUFM de Lyon.

Les épreuves de l'examen conduisant à l'obtention du 2CA-SH doivent se dérouler dans une classe qui accueille des élèves dont les besoins particuliers correspondent à ceux de l'option concernée. Le chef d'établissement veille à mettre le professeur dans les conditions réglementaires d'exercice de la spécialisation sous l'autorité du Recteur. L'inscription à la formation entraîne l'obligation de se présenter à l'examen. Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves d'examen. Au cours d'une même session, il ne peut se présenter qu'à une seule option. Cet examen se déroule chaque année dans une période située à l'issue de la formation et jusqu'à la fin de l'année civile, soit pendant l'année scolaire 2009/2010 entre mai et juillet et pendant l'année scolaire 2010/2011 entre septembre et décembre 2010.

Le dossier de candidature est à retourner au rectorat, direction des ressources humaines, au plus tard pour le vendredi 3 juillet 2009 à 18 heures sous couvert et avec l'avis du chef d'établissement. Il comprend une lettre de motivation et une fiche de candidature dûment renseignée.

Une commission académique sélectionnera les candidats après entretien.

Le Recteur,

signé

Mostafa FOURAR

APPEL A CANDIDATURE
POUR LA FORMATION 2CA-SH

Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE
DESIRANT ENSEIGNER EN UPI, EN SEGPA OU AUPRES D'ELEVES PORTEURS
DE HANDICAP EN INTEGRATION INDIVIDUELLE

Cette formation professionnelle spécialisée est organisée, pour la troisième année, à l'intention des professeurs titulaires du 2nd degré des lycées et collèges de l'enseignement public, exerçant ou susceptibles d'exercer au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

La formation comprend trois unités de formation organisées en modules pour un volume total de 150 heures. La formation se met en place dans deux options:

D: enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives (toutes disciplines)

F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté, (professeurs de lycées professionnels et professeurs du second degré de technologie, d'anglais, d'EPS, de musique et d'arts visuels)

Elle se déroule à l'IUFM de La Réunion sur le site de Bellepierre sur une année scolaire en une session de trois semaines puis trois sessions d'une semaine pour chacune des options. Il pourrait être envisagé de remplacer cette deuxième phase (1 semaine x 3) par des regroupements « filés » une journée par semaine à l'IUFM.

L'inscription à la formation entraîne l'obligation de se présenter à l'examen. Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves d'examen.

Au cours d'une même session, il ne peut se présenter qu'à une seule option.

Les épreuves de l'examen conduisant à l'obtention du 2CA-SH doivent se dérouler dans une classe qui accueille des élèves dont les besoins particuliers correspondent à ceux de l'option concernée: le chef d'établissement veille à mettre le professeur dans les conditions règlementaires d'exercice de la spécialisation.

Cet examen se déroule dans la période située à l'issue de la formation et jusqu'à la fin de l'année civile, soit pendant l'année scolaire 2009/2010 entre mai et juillet et pendant l'année scolaire 2010/2011 entre septembre et décembre 2010.

Le dossier de candidature est à retourner sous couvert du chef d'établissement au rectorat, direction des ressources humaines au plus tard pour le vendredi 3 juillet 2009 à 18 heures.

Il comporte un avis motivé du chef d'établissement, et comprend une lettre de motivation et une fiche de candidature dûment renseignée.

Une commission académique sélectionnera les candidats après entretien.